

Présents : M.Pham (IA-DASEN), Mme N'Guyen (SG), Mme Joubert (IEN-ASH) ; 2 représentants de chaque organisation syndicale.

Début du GT : 14h45

Effectifs SEGPA : L'IEN-ASH projette un tableau reprenant les effectifs, les implantations des classes de SEGPA couvrant les années 2017/2018/2019(prévisionnel)

- Effectifs stables
- Ouverture d'une SEGPA : à Morcenx ou Parentis ?
IA-DASEN : ouverture pour un bassin d'environ 5/6 collèges (env. 2 300 élèves) mais le bassin de Morcenx est insuffisant (2 collèges).
Organisations Syndicales – O.S. : chaque année, à l'école de Morcenx, 4 à 5 demandes par an n'aboutissent pas car l'éloignement des établissements proposés (Parentis ou St Pierre du Mont) incite les familles à renoncer à l'orientation de leurs enfants en SEGPA. Même souci à Labouheyre. Il y a des besoins qui ne peuvent pas être comptabilisés.
IEN-ASH : on le sait mais on ne peut pas ouvrir avec si peu d'élèves.
O.S. : il faudrait prendre en compte le secteur de Tartas, voire de Labouheyre. Il faudrait aussi comptabiliser les besoins en fonction des bilans « psy » pour connaître les nécessités réelles.
IEN-ASH : pour Morcenx la question de la structure se pose aussi (ateliers de pré-professionalisation...)
O.S. : il y a un lycée Professionnel et un CFA tout à côté...

En EREA : 50% des élèves sont en situation de handicap. Les effectifs sont stables. Les équipes commencent à l'être aussi. Une dynamique de travail intéressante est notée (formation, investissement...).

Sur le handicap : l'enquête 3.12 recense les élèves en situation de handicap :

1012 dans le 1^{er} degré, 936 dans le 2nd degré, 2 suivant une scolarité par le CNED et 10 en BTS.

L'enquête 32 (Sanitaire et Social) recense 2 439 élèves avec 13 enseignants référents.

L'IEN-ASH indique qu'elle travaille avec la MLPH sur des solutions plus adaptées, des suivis plus précis en fonction du handicap, pour moins de placements systématiques.

Pour 2019/20, le secteur de Grenade va être rattaché à Gabarret. Un secteur supplémentaire devrait être créé.

Une note a été envoyée aux Enseignants Référents pour leur dire de favoriser les ESS.

O.S. : combien y d'élèves sont en attente de place en établissement médico-social ? Combien d'élèves n'ont pas un suivi correspondant à la notification ? Aucun chiffre n'est communiqué.

L'IEN ASH va essayer de récupérer les chiffres des listes d'attente.

Scolarisation en ULIS

ULIS-Ecole : il y en a 30

ULIS-Collège : il y en a 25 et il y en aura 29 à la rentrée 2019.

ULIS-Lycée : il y en a 5 et il y en aura 7 à la rentrée 2019.

O.S. : quelle part prend le département aux créations ULIS-Lycée ?

Ces choix correspondent-ils à de réels besoins ? Il y a un gros décalage au niveau des effectifs ULIS Lycée donnés pour les choix de Carte Scolaire et les données de l'IEN-ASH.

SG : le nombre des élèves en situation de handicap augmente fortement dans le 2nd degré. Il faut proposer une petite diversification des cursus.

Un travail qualitatif a été mis en place pour ne plus orienter en ULIS systématiquement et être plus en adéquation avec les besoins réels.

On attend aussi des ouvertures de SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile) de la part de l'ARS en contrepartie de fermetures en IME.

O.S. : pourquoi fermer des places alors que des élèves ayant des notifications restent sans réponses ! Quelle réponse peut être apportée dans les cas d'élèves avec de graves troubles du comportement ?

IA-DASEN : il ne faut pas attendre des élèves modèles. Vous courez après un vœu pieux, un idéal qui ne serait jamais atteignable, quels que soient les moyens... Je n'entends que des syndicats qui ne parlent que de souffrance au travail : si vous souffrez, il faut arrêter ! Il faut voir les choses de manière dynamique, aller de l'avant, chercher des solutions !

Commentaires du SNUDI-FO 40 à posteriori : ces propos l'IA-DASEN sont inacceptables. Le syndicat refuse cette culpabilisation des enseignants par l'Administration qui le plus souvent les laisse seuls dans leurs difficultés face à ces élèves ingérables.

FO persiste et signe : certains élèves n'ont pas être scolarisés en milieu dit « ordinaire », mais dans une structure spécialisée avec des classes à effectifs réduits, avec des enseignants spécialisés qui leur dispenseront un enseignement adapté à leur handicap, des éducateurs et des équipes de soins.

O.S. : ce matin, sur les 6 candidatures MIN, seules 2 ont été acceptées ! Et la formation continue ne correspond pas aux besoins des collègues. Quels moyens l'Éducation Nationale offre-t-elle à ses fonctionnaires pour évoluer ?

Elèves accompagnés par un AESH ou un AVS en contrat-aidé

L'IEN-ASH annonce les chiffres : 302 CUI-CAE, 404 AESH qui correspondent à 259 Equivalents Temps Plein accompagnants.

L'IA-DASEN : un travail a été mis en place pour inciter les structures privées à prendre aussi en charge des élèves en situation de handicap (soit 39 ETP).

O.S. : il est choquant d'orienter des élèves qui ont des besoins vers le privé s'il n'y a plus de places.

O.S. : « ETP accompagnants » baissent de 396 à 258,9 ? D'où cela vient-il ? Des nouveaux contrats mutualisés ? Du passage de CUI-PEC en AESH avec moins d'heures donc moins rémunérées ?

C'est à vérifier.

IEN-ASH : on va vers de l'accompagnement mutualisé pour que ce soit plus qualitatif, les PIAL vont vers ça. Les AESH vont être attribués à un établissement, et non plus à des élèves, avec une marge de 15 % de plus en ETP. A la rentrée 2019/20, les PIAL ne seront ouverts que dans le 2nd degré, au collège.

L'IA-DASEN : l'idée est aussi de pouvoir répondre aux besoins en cours d'année, avec plus de souplesse, parfois même avant que la notification n'arrive. La gestion sera assurée par le chef d'établissement et par un coordonnateur PIAL (poste créé à la rentrée), ainsi que les coordonnatrices AESH en mission supplémentaire. L'IEN-ASH participera également.

Une synthèse académique sur les informations quantitatives, « Stat-Info », sera présentée.

Questions supplémentaires du SNUDI-FO :

- Quel est le nombre d'élèves en attente d'affectation dans un dispositif ULIS-Ecole : 25 en 2018
- Et dans le dispositif ULIS-Collège : 11 en 2018
- Le nombre de demandes d'affectation en structures spécialisées (SEGPA, IME-IME-Pro, ITEP, EREA) ? Aucune donnée chiffrée disponible.
- Le nombre d'élèves en situation de handicap accompagnés par un AVS-AESH ? 912 dans le public et 99 dans le privé.
- le nombre d'élèves en situation de handicap non accompagnés ? Pas de données chiffrées disponibles.
-

RASED

La carte reste la même avec en plus la création d'un poste de maître E dans la circo de Tyrosse-Côte Sud.

O.S. : on demande que les enveloppes soient abondées en fonction des besoins.

SNUDI-FO : il y a aussi l'équipement informatique qui n'est plus entretenu et les collègues utilisent de plus en plus leur matériel personnel.

IEN-ASH : pour le matériel informatique des RASED, le Conseil Départemental versait une enveloppe de 25 000 € (fonctionnement + investissement). Mais le Conseil Départemental a fait le choix de ne plus rien verser aux RASED.

Autre problème : personne n'assurait l'entretien, le suivi du matériel. Un reliquat de 5 000 € a été utilisé pour un achat avec garantie.

Quid de la dotation RASED dorénavant ? Certaines communes allouent un budget spécifique pour le fonctionnement du RASED mais ce n'est pas généralisé.

PsyEN-EDA

O.S. : environ 1 500 élèves pris en charge. Certains dépassent les 1 700...Il faudrait créer de nouveaux secteurs.

IEN-ASH : c'est une gestion académique, je ferai remonter ces besoins.

CAPPEI

SNUDI-FO : si on veut changer d'option, il faut un module de 52h. Tous les modules seront-ils accessibles ?

IEN-ASH : oui, il n'y a pas de priorité sur les options.

En cas d'échec au CAPPEI, ceux qui sont en formation sont-ils prioritaires pour rester sur leur poste ? Serait-il possible que la réponse à cette question qui se pose chaque année soit écrite sur la circulaire de départ en formation CAPPEI ?

IEN-ASH et SG : le poste support est garanti pour une 2nde année, mais l'ancien poste de titulaire adjoint est libéré. Il faut revérifier cela avec Madame Ledoux.

AESH

SNUDI-FO : Problème des attestations de versement de salaire et des conséquences qui peuvent être dramatiques pour certaines personnes.

L'IA-DASEN : que les personnes concernées contactent la DSDEN (L'IA-DASEN ou la SG) ainsi que l'assistante sociale, Madame Ducout.

Postes ASH restant vacants

O.S. : Etat des lieux ? Comment faire en sorte que des collègues puissent être tentés de choisir ces postes ? Qu'en est-il du mouvement spécialisé Inter-degrés annoncé au niveau académique ?

SG : Pas de réponse pour l'instant.

MOUVEMENT ASH

La caractérisation de certains postes ASH a changé ; des postes ont été publiés et on ne sait pas à quoi ils correspondent ...

SG : on va regarder

Questions diverses : MOUVEMENT INTRA 2019

SG : On a une difficulté d'édition du barème.

O.S. : Comment vérifier ces barèmes ?

SG : Les services y travaillent.

Fin du GT : 17h15